

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-051

Séance du 05 JUN 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 14
Qui ont pris part à la délibération	: 18
<u>Date de la Convocation</u>	: 28/05/2026
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 28/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

Présidence : M VALLOS Frédéric, Maire

PRESENTS:

M. VALLOS Frédéric, M. BOIDRON Bruno, M. COLLET Baptiste, Mme COUPAS Florence, Mme DALMAIS Anne-Sophy, Mme DELCROIX Stéphanie, M. DELPOUX Jérémie, Mme GAUTIER-WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme JANIN Blandine, Mme MARTELLI Françoise, M PERRAUD Sylvain, M. RICHARD Germain et Mme TRINQUET Alexandra

ABSENTE EXCUSEE :

Mme MICHOU Mireille,

POUVOIRS :

Mme HUMBERT Séverine a donné pouvoir à Pascale GAUTIER-WILL

M. PETIT Clément a donné pouvoir à Baptiste COLLET

M. DIOT Georges a donné pouvoir à Anne Sophy DALMAIS

M. ANTSON Steve a donné pouvoir à Richard GAY

M. Baptiste COLLET a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Elections sénatoriales 2026. Désignation des délégués municipaux et de leurs suppléants

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code électoral,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651 C du 06 mai 2026 portant désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu la circulaire préfectorale du 11 mai 2026 relative aux élections sénatoriales 2026 – désignation des délégués et des suppléants des conseils municipaux,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026 indiquant pour chaque commune le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner en vue de l'élection des sénateurs,

Considérant qu'en application de l'article L. 284 du code électoral, dans les communes de moins de 9 000 habitants et plus, le nombre de délégués est de 5 (effectif légal de 19 membres)

Considérant que dans les communes de moins de 9 000 habitants, le nombre de délégués à élire est égal ou inférieur à 5,

Considérant que, conformément à l'article L. 286 du code électoral, des suppléants sont élus dans toutes les communes, et peuvent être appelés à remplacer les délégués des conseils municipaux lors de l'élection des sénateurs,

Considérant que le conseil municipal doit élire 5 délégués et 3 suppléants,

Considérant la mise en place du bureau électoral, présidé par Monsieur le Maire, et comprenant les deux conseillers municipaux les plus âgés Mme MARTELLI Françoise et Mme GAUTIER-WILL Pascale et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mme DALMAIS Anne-Sophy et M. DELPOUX Jérémie,

Considérant que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants,

Considérant qu'avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire a constaté que 1 liste de candidats avaient été déposées :

- « Elections sénatoriales - Liste Frédéric VALLOS »,

Titulaires

Frédéric VALLOS

Pascale GAUTIER-WILL

Richard GAY

Françoise MARTELLI

Clément PETIT

Suppléants :

Anne-Sophy DALMAIS

Jérémy DELPOUX

Alexandra TRINQUET

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir effectué les opérations de vote réglementaires,

Après examen et délibéré :

- **Indique** qu'après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants (enveloppes déposées) : 18
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- nombre de votes blancs : 0
- nombre de suffrages exprimés : 18

Liste Frédéric VALLOS

Suffrages obtenus : 18

Nombre de délégués titulaires élus : 5

Nombre de délégués suppléant élus : 3

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Dit que sont proclamés élus délégués et suppléants les candidats de la liste unique déposée par Monsieur Frédéric VALLOS

Titulaires

Frédéric VALLOS

Pascale GAUTIER-WILL
Richard GAY
Françoise MARTELLI
Clément PETIT

Suppléants :

Anne-Sophy DALMAIS
Jérémy DELPOUX
Alexandra TRINQUET

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 001-210103479-20260605-202600051-DE



- Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Ain

Ainsi fait et délibéré
le 05 juin 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS

A blue circular official stamp of the Municipality of Saint-Didier-de-Foissac, Ain, is placed over a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-DIDIER-DE-FOISSAC' and '(Ain)'. The signature is written over the stamp and extends to the right.

Le secrétaire de séance
Baptiste COLLET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by 'COLLET', is written over a faint, large oval shape.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le



ID : 001-210103479-20260605-202600051-DE